

06/11/2012 - INFORMATION KARTING

Information relative aux moteurs des catégories Mini Kart et Cadet

Suite à l'évolution de la motorisation dans les catégories Mini Kart et Cadet, la FFSA adresse à tous les licenciés l'information suivante.

Les moteurs ROTAX de la nouvelle catégorie Cadet, destinée aux jeunes de 11 à 15 ans (âge atteint dans l'année) seront livrés, comme le moteur de la catégorie Mini Kart, par le constructeur avec un plombage FFSA d'origine.

Pour ces deux catégories, les moteurs ne pourront être contrôlés, révisés et replombés que par des centres de service autorisés ROTAX.

Le déplombage ne sera possible qu'après une date qui sera déterminée ultérieurement et selon une périodicité qui sera définie et imposée par la FFSA.

Communiqué de presse FFSA

Retrouvez cet article sur le site : <http://www.ffsa.org/article.php?id=26100>